

Interpellation de Serge Maurice Mabilia

L'ancien ministre en détention préventive à Gros-Bouquet

ESSONE-NDONG  
Libreville/GABON

L'ANCIEN ministre et membre du bureau politique du PDG, Serge Maurice Mabilia, interpellé par la DGR (direction générale des Recherches), le 17 septembre dernier, a été placé

lundi en détention préventive à la prison centrale de Gros-Bouquet. C'est sur ordre du procureur de la République que l'ancien membre du gouvernement avait été interpellé pour des faits, indique-t-on, de malversations financières remontant du temps où il était haut cadre à la direction des impôts. Pour une meilleure ins-

truction de ce dossier, le parquet de la République a requis un prolongement de la garde à vue qui est de 48 heures, selon la législation gabonaise. Ancien ministre de la Fonction publique, ce cadre du PDG, depuis ses démêlés judiciaires, avait reçu des soutiens substantiels de son parti, voire au-delà. Après sa garde à vue à la

DGR, il a été conduit lundi soir à la prison centrale. Cette issue paraît indiquer que les charges pour lesquelles il avait été interpellé pourraient s'avérer fondées et qu'une inculpation a été établie contre lui.

M. Serge Maurice Mabilia



Photo : Aristide Moussavou

Vol avec violence

Ils agressent un policier et emportent ses biens



Photo : FN

Le rôle de Momo Moukagni sera probablement établi par le tribunal.



Photo : FN

Eugène Bekalé aurait incité Kombila à agir.



Photo : FN

Darlin Kombila, l'un des auteurs présumés des violences sur le policier à Mouila.

FN  
Mouila/Gabon

Les délinquants auraient profité d'un moment d'inattention du flic, alors que ce dernier était en conversation.

UN fonctionnaire de police dont l'identité ne nous a pas été révélée, a été victime d'un vol avec violence

(coups et blessures volontaires) à Mouila, dans la nuit du 10 au 11 septembre dernier, perpétré par des individus non identifiés. La victime aurait perdu dans cette agression son téléphone portable, ainsi qu'une somme de 100.000 francs. Au terme des investigations menées par les éléments de l'antenne provinciale de la police judiciaire (PJ), les présumés

auteurs de cet acte de banditisme ont été interpellés quelque temps après au quartier Divindet, dans le premier arrondissement de la commune de Mouila. Lors de la fouille effectuée au domicile d'un des suspects, Stevy Darlin Kinga Kitsa, un compatriote de 22 ans exerçant comme ouvrier agricole, les agents ont trouvé le téléphone portable dérobé, ainsi que deux puces Sim, reconnues

par la victime comme étant les siennes. Entendu sur les faits de vol avec violence, Kinga Kitsa, après avoir affirmé que l'agent de police était occupé à discuter quand il lui a subtilisé le téléphone, a livré les noms de ses compagnons: Darlin Kombila Ndombi, 20 ans, domicilié à Dourouni, Eugène Bekalé, 17 ans domicilié à Centrale et Nancy Momo Moukagni, alias Wouzi, 20

ans, habitant à ancien Ilimb, tous des élèves et gabonais comme lui. Interpellés, puis interrogés séparément, Darlin Kombila Ndombi a, quant à lui, avoué avoir proprement agressé le policier, agissant à l'incitation de son ami Eugène Bekalé. Par la suite, le même Darlin Kombila niera tout en bloc, prétextant avoir seulement observé les errements de ses deux amis...

Présentés devant le parquet, le 15 septembre dernier, tous les concernés ont été placés sous mandat de dépôt à la prison centrale de Mouila. Les chefs d'accusation pour les quels ils sont poursuivis sont les suivants: vol avec violence, coups et blessures volontaires et complicité de vol. Ils devront répondre de ceux-ci au tribunal de première instance de Mouila, qui statuera sur leur sort.

Lutte contre l'immigration clandestine

Vingt sans-papiers et deux passeurs arrêtés à Akam-Essatouk

Alexis NDONG SIMA  
Oyem/Gabon

JOLI coup de filet, que celui réalisé dernièrement par les éléments de la brigade de gendarmerie d'Akam-Essatouk, dans le district de Nyè, avec l'arrestation d'une vingtaine de sans papiers originaires de différents pays d'Afrique de l'ouest et du centre, ainsi que de deux passeurs de nationalité camerounaise. Cette interpellation est rendue possible grâce à un indic, qui informe les gendarmes de la présence d'un groupe d'individus suspects dans la forêt du village Yoss, plus précisément au regroupement de villages de Mbomo, dans le canton Nyè. Une "opération coup de poing" est alors organisée, sous la houlette du commandant de brigade, l'adjudant-chef major Nkoulou



Photo : ANS

La vingtaine de clandestins interceptés par les gendarmes d'Akam-Essatouk.

Abessolo. Les clandestins sont rapidement neutralisés, alors qu'ils sont cachés dans un bosquet, où ils attendent un véhicule pour rallier Oyem. Quant aux deux passeurs (Temhnet Ayouda, 36 ans et Ndjawono Abdu-Ramani, 43 ans, chauffeur et

cerveau de la bande), ils sont rattrapés 2 km plus loin, alors qu'ils tentent d'échapper aux gendarmes. Tous sont conduits au poste de la brigade sous bonne escorte. Lors de l'interrogatoire, les 20 candidats à l'immigration (8 Maliens, 6 Burki-

nabè, 4 Camerounais, 2 Sénégalais, 2 Guinéens) ont affirmé avoir remis, chacun, une avance de 200.000 frs à leurs "bienfaiteurs" au départ de leur voyage à Bitam. Le reste devait être réglé une fois arrivés à destination, à Libreville.



Photo : ANS

Les deux passeurs Temhnet Ayouda et Ndjawono Abdu-Ramani, actuellement aux mains de la justice.

Quant aux deux passeurs, de leurs propres aveux, ils appartiendraient à un vaste réseau ayant des ramifications dans le département du Ntem (avec comme points de départ Kye-Ossi, Meyo-Kye et la ville de Bitam depuis Obiliville), Oyem étant consi-

déré comme le lieu de transit vers Libreville. Le parquet établira, le moment venu, les responsabilités des uns et des autres, de même que les peines éventuelles à infliger. En attendant, ils ont été placés en détention préventive à la maison d'arrêt d'Oyem.